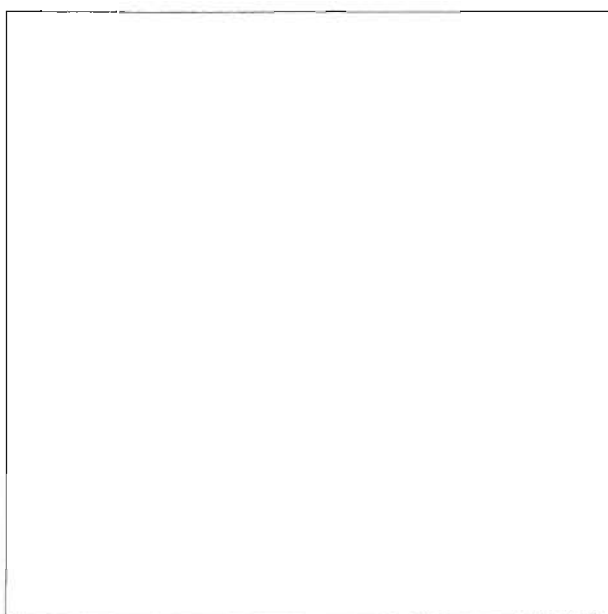


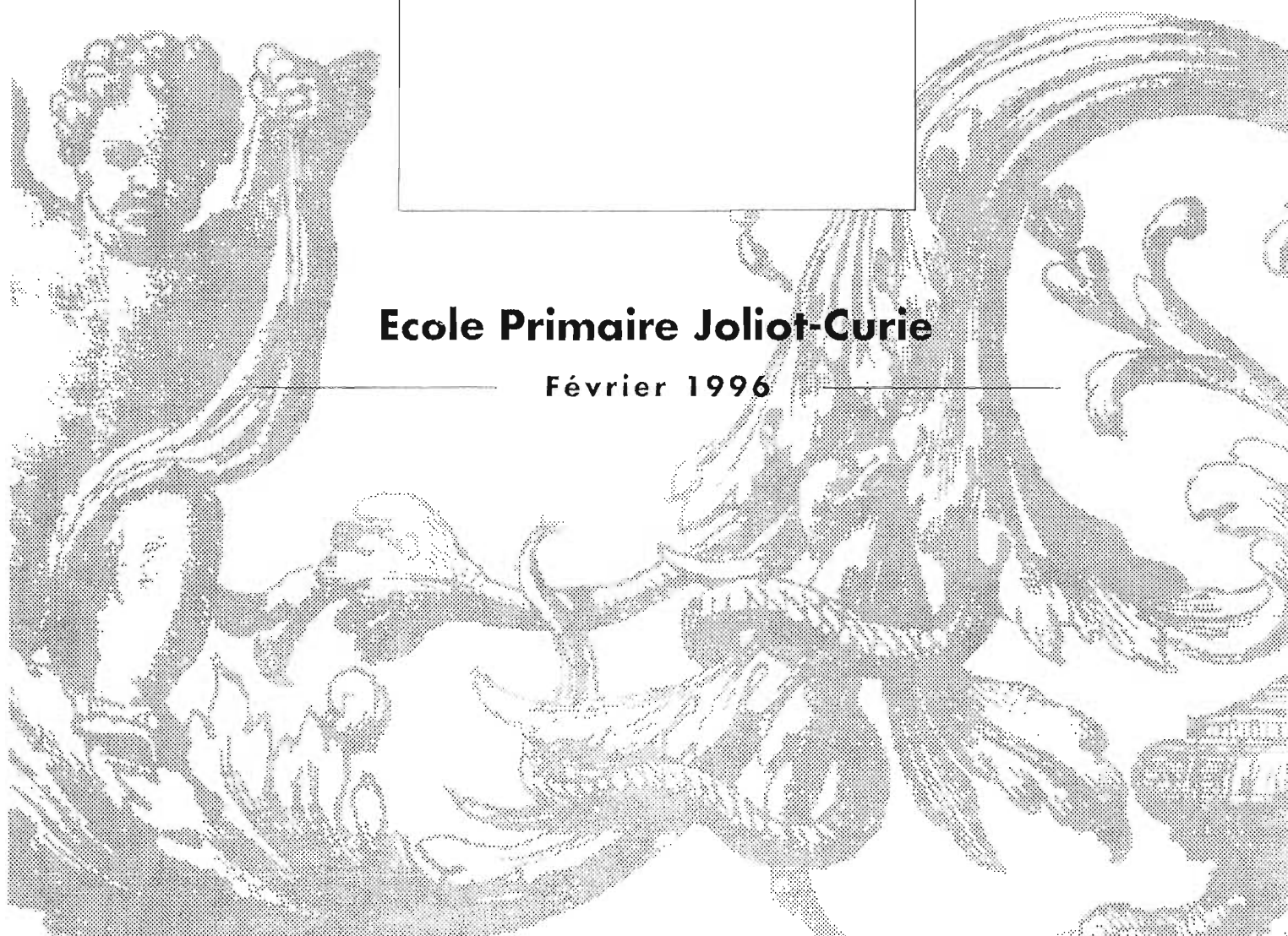
**COMMUNE D'AVESNES-LES-
AUBERT**

**Programme d'aménagement de
la cour d'école**



Ecole Primaire Joliot-Curie

Février 1996



SOMMAIRE



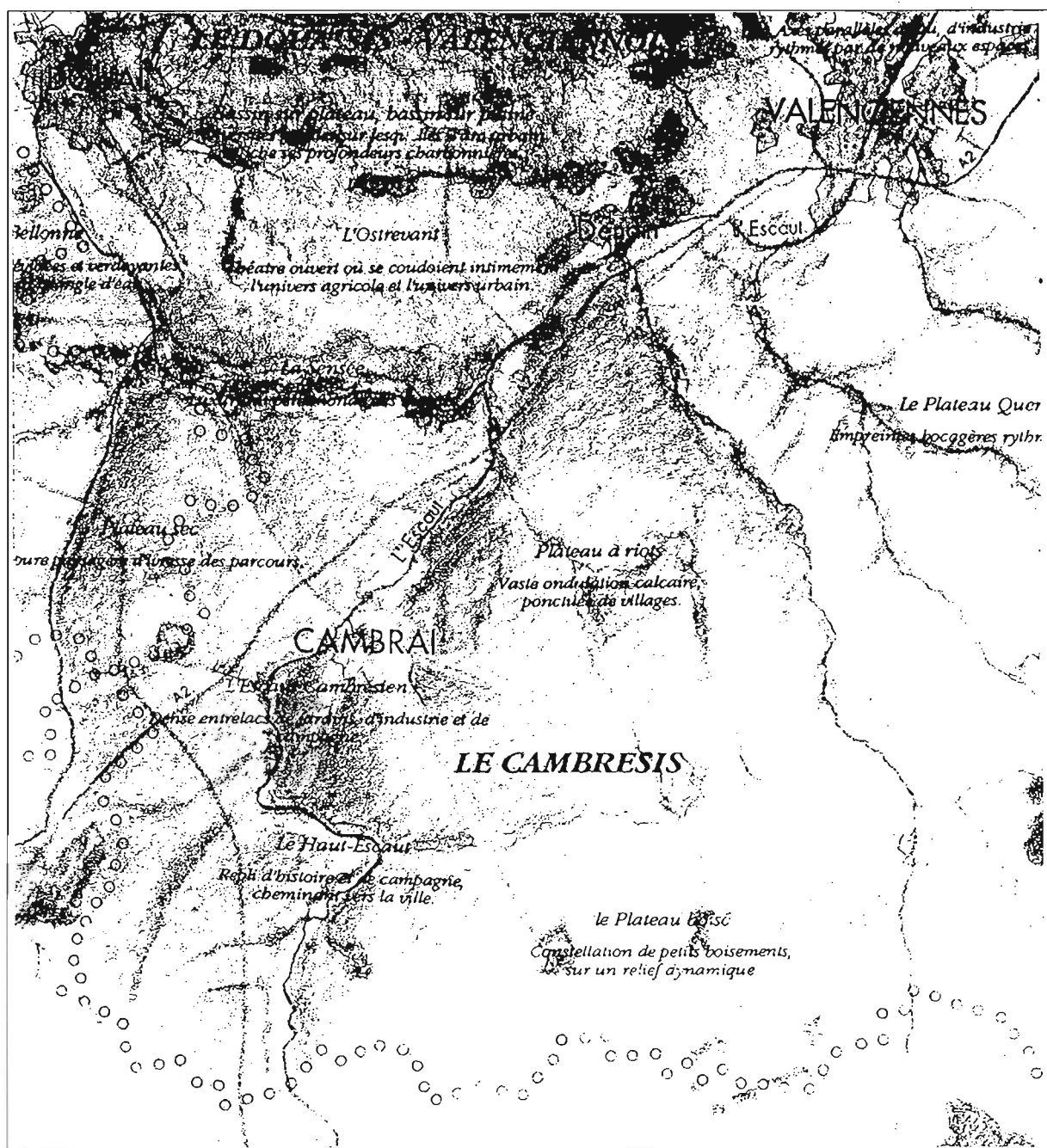
Localisation	2
Les ruelles	3
Une démarche pédagogique déjà engagée	4
La cour : état des lieux	5
La cour : programme	6
- Les nouvelles parcelles	6
- Le parking	6
- Une placette d'entrée	6
- Le traitement des limites	7
- Le plateau d'évolution	8
- Le préau	8
- Le jardin de la maison de fonction	8
- Accompagnement pédagogique du projet	8
Annexes	9

Localisation

Avesnes-les-Aubert est situé au coeur de l'entité paysagère du plateau à riot (Cf. inventaire des paysages - Trame Verte - C.A.U.E. pour le Conseil Général) au niveau du léger plissement créé par la Vallée de l'Erclin.

Avesnes prend plutôt l'allure d'un bourg rural (environ 4000 habitants) situé entre deux grands axes routiers radiants, reliant Cambrai aux autres villes de la région.

La commune soucieuse d'affiner sa connaissance de son territoire et d'améliorer l'image de ses espaces publics, a réalisé dès 1989 une étude d'amélioration du cadre de vie.



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Les ruelles

L'étude d'amélioration du Cadre de Vie mettait en évidence le caractère identitaire du système de ruelles du centre-bourg. D'ailleurs la Commune a déjà aménagé nombre d'entre-elles. L'étude Cadre de Vie (Paysage- Th. Louf et Collet, Féraille - Architecte) en parlait en ces termes :

" Les venelles représentent une particularité d'Avesnes-les-Aubert.

L'intérieur des îlots urbains est recoupé de petites voies étroites qui donnent accès aux parties profondes du parcellaire, desservant à l'origine les jardins ou vergers, les annexes et les garages.

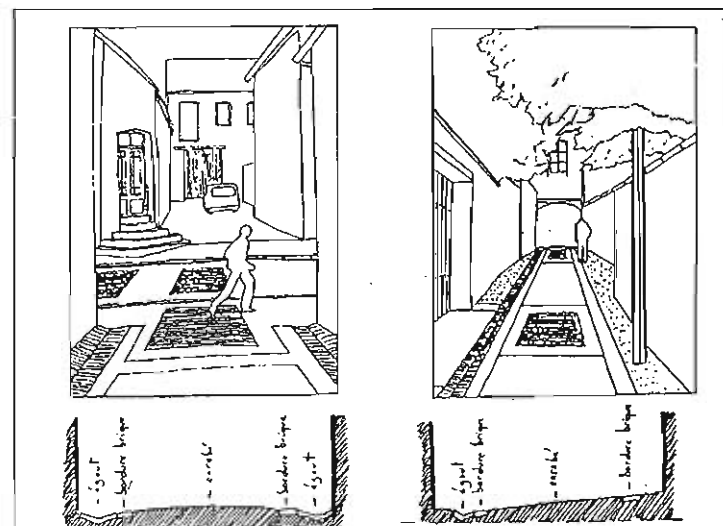
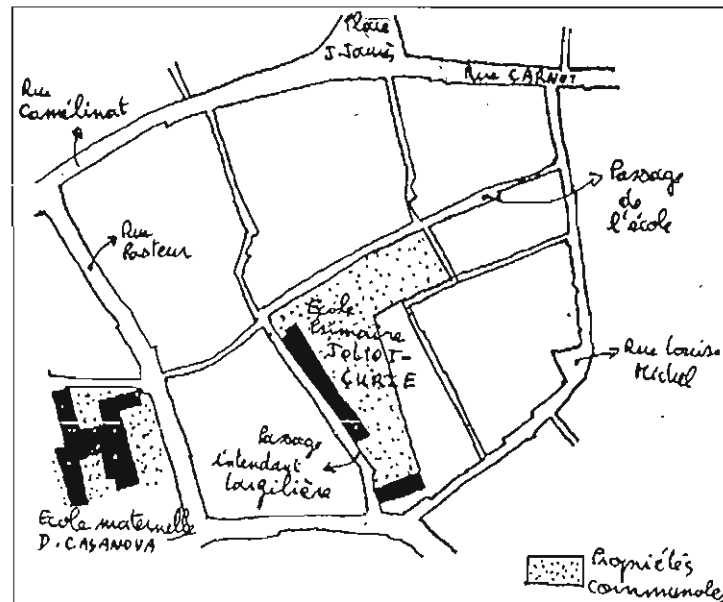
Peu à peu le tissu de ces îlots se modifie : les parcelles se subdivisent, des constructions sont créées à l'intérieur de l'îlot. "

Leur valorisation permet que le tissu urbain reste vivant par l'appropriation des surfaces urbanisables.

L'étude faisait donc la proposition d'aménager ce tissu des venelles en les rendant plus attractives et fréquentables. Ceci redonnerait à ce réseau particulier un réel intérêt d'utilisation. L'étude poursuivait en disant :

" Les venelles étant réaménagées peu à peu, c'est une politique à long terme qu'il convient de mettre en place...l'aménagement peut être simple, le pavage n'est pas nécessaire partout. Il s'agit plus de tenir compte des contraintes spécifiques des cheminements : rétrécissement, élargissement, plantations ponctuelles, mobilier, bancs aux points remarquables. "

Les dessins ci-contre suggèrent le type d'aménagement à quelques points remarquables.



Extrait de l'étude FACV réalisé par :
J.L. Collet et B. Féraille - architectes
Paysage, T. Louf - paysagiste
en janvier 1991

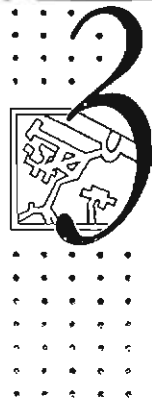
— Une démarche pédagogique déjà engagé —

Les élèves de CM1 et CM2 ont déjà mené une réflexion de groupe avec "l'école des passemurailles" du C.A.U.E. sur l'aménagement de leur cour. Ce travail leur a permis de réaliser plusieurs maquettes exprimant leurs désirs et leurs rêves.

Ce travail est à prendre en compte comme élément informatif important de façon à ce que le projet définitif n'apparaisse trop déconnecté des préoccupations des enfants.

Atelier.

IMAGINONS NOTRE VILLAGE



THÈME	Fabrication de maquettes de village après une réflexion en groupe. La discussion avec les animateurs et la manipulation permettent d'aborder les notions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- les éléments qui composent un village (bâtiments, espaces verts, site, voies de communication),- la concertation et la création urbanistiques d'un village,- la mise à l'échelle d'un plan et le passage à l'échelle supérieure par la maquette,- le vocabulaire lié au village.
DURÉE	2 heures.
NIVEAUX CONCERNÉS	Du CM1 aux classes des collèges.
MATIÈRES CONCERNÉES	<ul style="list-style-type: none">- Histoire.- Géographie.- Instruction civique.- Arts plastiques.- Mathématiques.- Français.

La cour : état des lieux

L'école accueille 212 élèves. Son architecture typique des années 60 présente la forme d'une barre standardisée mesurant quelques 70 m de long et haute de 3 niveaux.

Elle s'inscrit en rupture avec le cadre bâti des alentours et crée une limite brutale sur l'une des faces de la cour.

Le préau (225m²) situé dans l'enveloppe du bâtiment ouvre largement sur la cour. Cette dernière, bien que de surface relativement réduite par rapport au nombre d'élèves va pouvoir s'étendre grâce à l'acquisition communale des parcelles n° 611-613-141 et 142 du cadastre.

De par la configuration des alentours, la cour ne génère pas d'effet d'enfermement. Depuis son cœur, l'œil peut s'évader sur la silhouette des toits du village et profiter de l'ambiance des jardins et basses-cours voisins où le végétal a toujours sa place.

La partie centrale du terrain, dans sa configuration historique est bitumée et accueille les jeux de hand ball et de volley-ball. Des plate-bandes de pelouse ont occupé son pourtour. Le sur-piétinement ayant eu raison de sa couverture végétale.

Un alignement de tilleuls vénérables auxquels se sont mêlés d'autres espèces (érables...) rythme la limite avec le passage de l'école.

Le bâtiment qui était voué aux logements de fonction et sis au carrefour des rues Louise Michel et Waldeck Rousseau est aujourd'hui attribué à d'autres occupants. Sur son arrière on trouve, jouxtant la cour, un terrain où les enfants n'ont plus accès.

La cour - programme

Le projet d'extension et de réhabilitation de la cour d'école présente, de par sa situation en cœur d'îlot, un enjeu pour l'espace scolaire, mais aussi pour la qualité de l'urbanisme du quartier.

Les objectifs recherchés dans ce projet sont de :

- proposer une diversité d'ambiances aux différents secteurs de la cour,
- traiter les limites du terrain,
- améliorer son environnement végétal,
- constituer une placette d'entrée à la cour,
- réduire les surfaces imperméabilisées (sur les nouveaux terrains).

Il est principalement attendu du concepteur de s'attacher à constituer des ambiances en contrepoint de la nature minérale de la cour.

Les nouvelles parcelles

Les terrains nouvellement acquis devront affirmer une présence végétale plus forte. L'idée d'un verger, grâce à l'ordonnancement qu'il créerait, permettrait d'offrir un espace plus calme et ombragé tout en accueillant différentes fonctions. Le sol pourrait lui aussi affirmer une présence végétale variable selon la fonction de l'espace (pelouse, prairie, gazon armé, pavage rustique en grés à joints larges enherbés, etc...).

La mise à profit des différences de niveau entre les différents espaces devrait permettre d'étoffer les potentialités d'utilisation des espaces (support de jeux etc...).

Le parking

Un parking d'une dizaine de places pour les enseignants est à implanter sur une partie des terrains récemment acquis. Ceci permettrait, entre autre chose, de libérer la surface enrobée de l'Allée Largillière des voitures tampons. Cette opportunité devrait permettre, de libérer une partie de l'espace pour installer, par exemple, une platebande plantée à l'aplomb des bâtiments.

Une placette d'entrée

Afin de résoudre les problèmes générés par un recoin (arrière du local de rangement du matériel sportif) la grille pourrait être reculée de manière à constituer, autour d'un ou deux vieux tilleuls une placette.

La possibilité de s'asseoir permettrait une pratique du lieu étendu aux parents et aux promeneurs.

Le traitement des limites

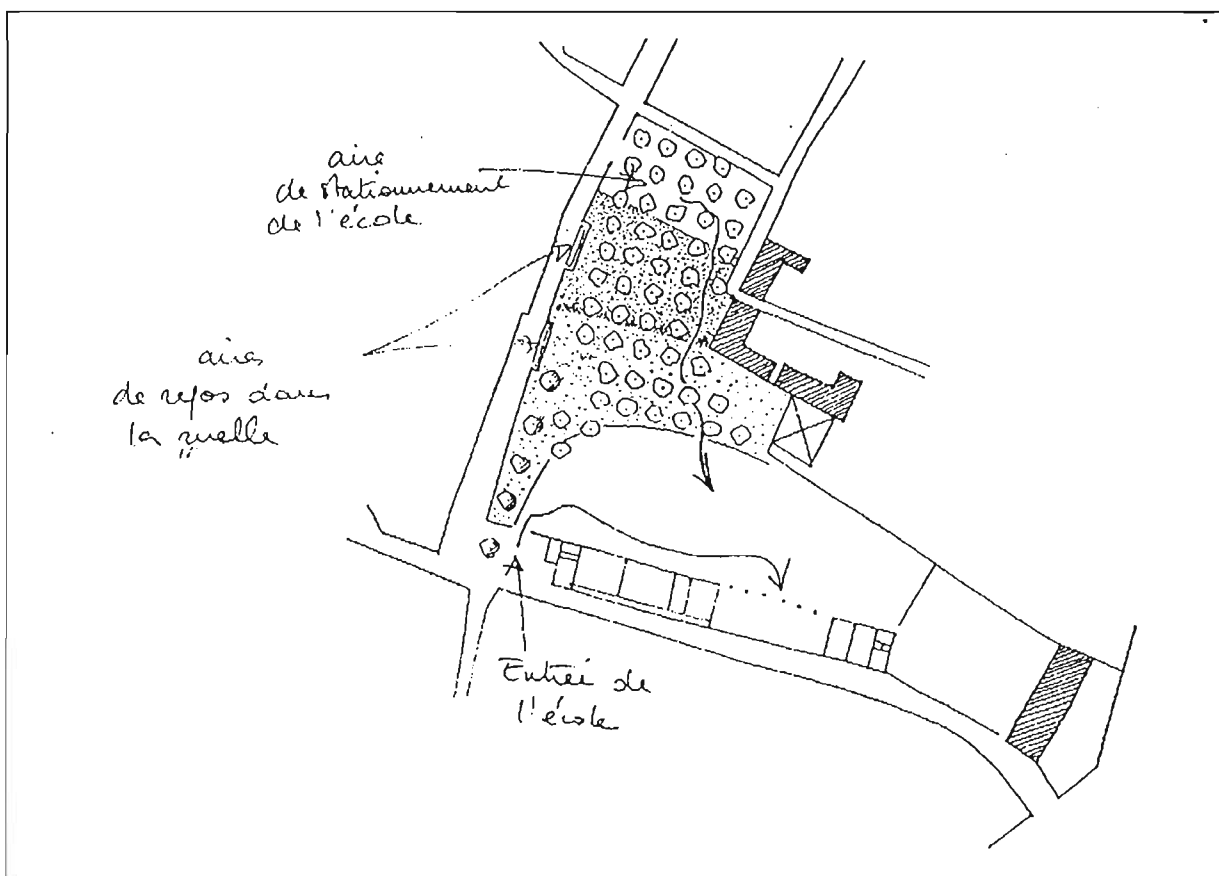
Un grillage de couleur blanche a été récemment installé et marque de ce fait très fortement la limite de la cour sur le jardin des logements de service et le passage de l'école.

Des propositions pour une amélioration seront faites en ayant le souci de conserver une perméabilité visuelle et des ouvertures sur les alentours. Cette disposition permettrait de réduire l'impact visuel de certains éléments disgracieux.

Le recours à la plantation (arbustes, plantes grimpantes) une solution généralement économique s'il est prévu :

- une action pédagogique (respect...),
- la réservation d'emprises suffisantes (1,5m à 2 m minimum),
- la mise en place de protections,
- le choix d'une palette végétale locale et non toxique

Dans les limites du budget, des propositions de murets régulièrement ouverts à la vue par des grilles peuvent être envisagées pour clôturer l'espace par rapport au passage de l'école. Des renforcements ponctuels pourront permettre d'élargir la ruelle pour y installer un banc.



Les propositions veilleront aussi à tirer profit des différences de niveau entre les nouvelles parcelles, la cour et la ruelle

Le plateau d'évolution

Après avoir diagnostiqué l'état de la surface minérale actuellement en enrobé, des améliorations ponctuelles pourront y être apportées. On gardera en mémoire le coût toujours élevé pour la réfection de ce type de surface.

Il conviendra à ce moment de définir plus précisément le programme (peut-être en relation avec les attentes des enfants) pour le choix d'équipement de jeux ou de sport nécessaires à y implanter ou à tracer.

Le recours à des matériaux mêlant les qualités de texture, d'esthétique, de couleur et de caractéristiques mécaniques pourra être recherché pour affirmer certaines fonctions ou hiérarchiser certains espaces.

Le préau

Le guide de programmation "construire des écoles" élaboré pour le centre de conseil technique aux collectivités territoriales conseille 0,80m² à 1,m² par élève afin de déterminer la surface d'un préau. C'est précisément la surface correspondant à celui-ci.

Néanmoins, l'extension de cette "cour couverte" pourra être envisagée pour apporter plus de confort aux ébats des enfants les jours de pluie. Elle conférerait davantage de relief à la façade du bâtiment. Une structure issue du vocabulaire des jardins et inspirée des pergolas pour recevoir des plantes grimpantes pourrait être imaginée.

Le jardin de la maison de fonction

Dans le prolongement de la cour, on pourra prévoir des plantations de façon à conférer plus d'intimité et constituer ainsi un réel jardin d'agrément pour les résidents.

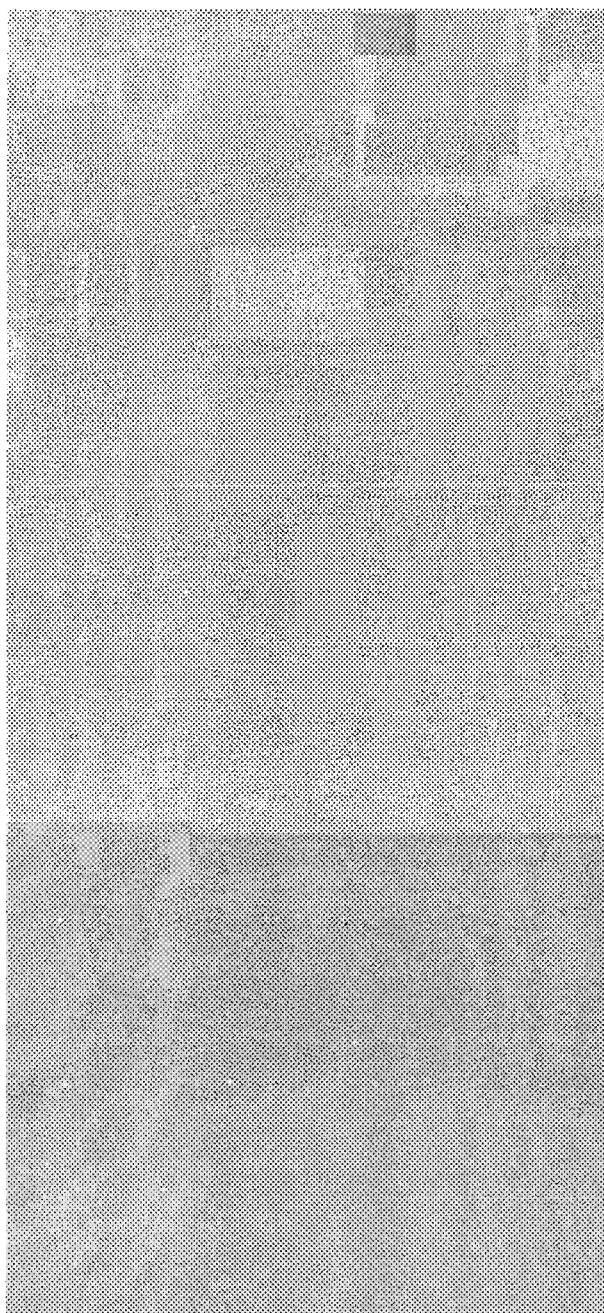
La plantation d'arbres à moyen développement en fond de parcelle permettrait de réduire l'impact du bâtiment scolaire.

Accompagnement pédagogique du projet

Ce projet d'aménagement peut être l'occasion d'un "projet pédagogique" sur l'environnement. Le bureau d'étude pourra soumettre des idées aux enseignants et entamer une collaboration en vue de pérenniser les réalisations.

A titre d'exemple :

- confection d'un carnet de bord de l'aménagement pouvant être enrichi d'une année sur l'autre et permettant d'étudier l'évolution des aménagements et des plantations,
- participation aux plantations, à l'entretien, etc...,
- réalisation de "toises" (ou autre) en relation avec le cour d'expression plastique pour étudier l'évolution des végétaux,
- mise en place d'un jardin d'expérimentation,
- ...



Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Ahmed Rebaï</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Jean-Marc Le Moing</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Didier Escherich</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

Ce document a été réalisé par
Jean Marc Le Moing Paysagiste

